



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

N° Spécial

04 mars 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS-IDF du 04 mars 2024

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS-IDF/DS n°2024-008	04.03.2024	Arrêté portant délégation de signature	3

ARRÊTÉ DS N°2024-008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTERIM
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 4 mars 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Renaud PELLE, Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, pour la délégation départementale des Hauts-de-Seine les actes relatifs aux domaines suivants :

- Offre de soins
- Autonomie
- Prévention et promotion de la santé
- Santé environnement
- Défense et sécurité
- Ressources humaines et affaires générales.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

ARTICLE 2 : Demeurent réservés à la signature de la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicales et aux sociétés de transports sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, la délégation qui lui est conférée est donnée à Madame Véronique DUGAY, Directrice adjointe, sur l'ensemble des attributions du Directeur de la délégation départementale.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, de la Directrice adjointe, délégation de signature est donnée aux responsables de départements suivants :

- Madame Emmanuelle BEAUGRAND, Responsable du Département santé environnement
- Madame Fanny MANGIN, Responsable du Département offre de soins
- Madame Claire STERIN, Responsable du Département personnes âgées
- Madame Catherine HELLIO, Responsable du Département personnes en situation de handicap
- Monsieur Abbas MROUDJAE, Responsable du Département prévention et promotion de la santé
- Monsieur Marien PIROT, Responsable du département défense et sécurité

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Renaud PELLE, de Madame Véronique DUGAY et des Responsables de départements, la délégation de signature sera alors exercée, dans la limite de leurs compétences, par les agents ci- après désignés :

- Monsieur Maël TILLY, Département santé environnement
- Monsieur Djibril TOURE, Département santé environnement
- Madame Anne TOURNIER-BENEY, Département santé environnement

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à Madame Laureen WELSCHBILLIG, Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Pierre MARECHAL, directeur adjoint de la Délégation départementale.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale et du Directeur adjoint de la Délégation, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Judicaël LAPORTE, département santé environnement
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement

ARTICLE 7 : L'arrêté DS N°2023-005 en date du 21/03/2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 8 : Le Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Île-de-France et des Hauts-de-Seine.

La Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Île-de-France et du Val-d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 4 mars 2024

La Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France
Signé
Sophie MARTINON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>